

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES-SUR-  
HELPE

## COMMUNE DE BERLAIMONT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 04 juillet 2024, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre :

- de conseillers en exercice : 23
- de conseillers présents : 21
- de votants : 22

**Étaient présents** : M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DELVALLEE Séverine, M. GRIERE Daniel, Mme FOSTIER Francine, M. LEGRAND Pascal, Adjoints ;

Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. ROLAND Paul-Henri, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, Mme DEBIONNE Brigitte, M. VAN VOOREN Valéry, Mme BAYART Nathalie, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, Mme HANNAPPE Françoise, M. HERBIN Alain, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : M. MARIE Serge (procuration donnée à M HERBIN Alain), M. LALLEMAND Serge, conseillers municipaux.

Mme DELVALLEE Séverine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DOCTOBRE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, qui rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 28 septembre 2023, les tarifs cantine avaient été fixés pour l'année scolaire 2023-2024.

Elle explique que deux tarifications avaient été décidées en fonction du domicile des élèves et l'application d'un tarif dégressif en fonction de la composition des familles conformément à l'article 11 du nouveau règlement intérieur de la cantine, adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2023.

Elle rappelle les différents tarifs à savoir :

- pour les élèves domiciliés à Berlaimont :

- \* tarif famille avec un enfant : tarif plein      **3,30 €** le repas
- \* tarif réduit 1 : familles de 2 enfants :      **3,15 €** le repas
- \* tarif réduit 2 : familles de 3 enfants et plus : **3,00 €** le repas

- pour les élèves non domiciliés à Berlaimont:

- \* tarif famille avec un enfant : tarif plein      **4,30 €** le repas
- \* tarif réduit 1 : familles de 2 enfants :      **4,10 €** le repas
- \* tarif réduit 2 : familles de 3 enfants et plus : **3,90 €** le repas

- pour les enseignants et toute personne appartenant à l'Éducation Nationale attachée ou non aux écoles de BERLAIMONT, le prix du repas à **4,36 €**.

N° 2024/021  
**TARIFS CANTINE**  
**POUR L'ANNÉE**  
**SCOLAIRE 2024-2025**

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES-SUR-  
HELPE

# COMMUNE DE BERLAIMONT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame DOCTOBRE explique au Conseil Municipal qu'actuellement le marché passé avec API pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour une durée d'un an jusqu'au 09 août 2024 a été prolongé par un avenant du 10 août 2024 au 31 octobre 2024 compte tenu du retard de livraison du restaurant scolaire. Les prix actuels des repas livrés sont les suivants :

- repas maternel : 3,64 € TTC
- repas élémentaire : 3,71 € TTC
- repas adulte : 4,04 € TTC

Nombre :

- de conseillers en exercice : 23
- de conseillers présents : 21
- de votants : 22

Elle rappelle qu'avec la mise en place du portail « famille » depuis janvier 2024, le tarif à déterminer est désormais le prix du repas unitaire pour les enfants domiciliés à Berlaimont et pour les extérieurs.

Elle propose une revalorisation des tarifs avec comme base le prix payé au prestataire à savoir 3,71 € pour les élèves domiciliés à Berlaimont et le tarif de 4,71 € soit 1 € supplémentaire pour les enfants extérieurs avec application d'un tarif dégressif (moins 5 % sur le prix de base pour 2 enfants et moins 10 % sur le prix de base pour 3 enfants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 16 voix pour, 3 voix contre (M. MARIE, Mme HANNAPPE et M. GRIERE) et 3 abstentions (M. HERBIN, Mme ROUSIES et Mme CAILLEAUX),

- FIXE les tarifs de la cantine scolaire pour les élèves domiciliés à Berlaimont comme suit :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| * tarif famille avec un enfant : tarif plein       | <b>3,71 € le repas</b> |
| * tarif réduit 1 : familles de 2 enfants :         | <b>3,52 € le repas</b> |
| * tarif réduit 2 : familles de 3 enfants et plus : | <b>3,34 € le repas</b> |

- FIXE les tarifs de la cantine scolaire pour les élèves non domiciliés à Berlaimont comme suit :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| * tarif famille avec un enfant : tarif plein       | <b>4,71 € le repas</b> |
| * tarif réduit 1 : familles de 2 enfants :         | <b>4,47 € le repas</b> |
| * tarif réduit 2 : familles de 3 enfants et plus : | <b>4,24 € le repas</b> |

- FIXE pour les enseignants et toute personne appartenant à l'Éducation Nationale attachée ou non aux écoles de BERLAIMONT, le prix du repas à **5,00 €**,

- PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et susceptibles d'être révisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Fait les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Michel HANNECART  
Maire de Berlaimont



*Michel Hannecart*

N° 2024/021  
**TARIFS CANTINE**  
**POUR L'ANNÉE**  
**SCOLAIRE 2024-2025**